



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 29/04/2025
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20250424-lmc100000118278-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 29/04/2025
Retour préfecture le 29/04/2025
Publié le 29/04/2025

25-C-0127

Séance du jeudi 24 avril 2025

DELIBERATION DU CONSEIL

MISE A JOUR DU GUIDE DE DEONTOLOGIE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1111-1-1 relatif à la charte de l'élu local ;

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique portant sur les droits, obligations et protections ;

Vu la délibération 21-C-0691 du Conseil du 17 décembre 2021, portant adoption du guide de déontologie de la Métropole Européenne de Lille ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique ;

I. Exposé des motifs

La présente délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil de la Métropole européenne de Lille le guide de déontologie applicable aux élus et aux agents de la MEL et ses annexes actualisés, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er mai 2025.

La première édition du guide de déontologie adoptée en décembre 2021 nécessite d'être mise à jour suite aux évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis, au regard notamment de l'entrée en vigueur de la loi 3DS, de la loi visant à améliorer la protection du lanceur d'alerte, de l'ordonnance relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ou encore de la codification des dispositions législatives et réglementaires afférentes au statut des agents publics au sein du code général de la fonction publique (CGFP).

Dans la lignée de sa structure initiale, le guide actualisé expose les principes et obligations déontologiques auxquels les élus et agents sont assujettis, les règles de conduite associées, les risques encourus en cas de manquement ainsi que le rôle à jouer par chacun dans le cadre du respect de ces principes et obligations.

Dans l'optique de faciliter son appropriation et son accessibilité, le nouveau guide est complété de fiches pratiques portant sur des thématiques particulières, telles que le départ des élus, la passation et de l'exécution des marchés publics, le cumul d'activités des agents ou encore les mobilités vers le secteur privé.

Le présent guide tient compte de l'avis du Comité de déontologie et d'éthique de la MEL, et a fait l'objet d'échanges avec les services ainsi qu'avec les membres du groupe de travail déontologie réunissant des élus représentant l'ensemble des groupes politiques de la Métropole Européenne de Lille.

Des sessions de sensibilisation et de formation facilitant son appropriation seront proposées à l'attention des élus et des agents. Le guide sera également mis à disposition sur le portail des élus et le portail des agents, ainsi que sur le site internet de la MEL.

Le guide de déontologie sera par ailleurs communiqué aux partenaires de la MEL afin que ces derniers puissent prendre connaissance de la politique déontologique de la MEL.

Il sera fait référence au guide de déontologie actualisé dans les règlements intérieurs de la MEL applicable aux agents d'une part et du conseil métropolitain applicable aux élus d'autre part.

Le collège des représentants de l'administration et le collège des représentants du personnel réunis en comité social territorial ont été consultés sur ces différentes dispositions.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter le guide de déontologie actualisé figurant en annexe de la présente délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ